



PROCÈS-VERBAL N° 11

Réunion du :	Mardi 16 Janvier 2018
Présidence :	Alain CHARRANCE
Présents :	Joël BEASSE – Paul ESNAULT – Willy FRESHARD – Gérard NEGRIER
Assiste :	Oriane BILLY
Excusés :	Wahib ALIMI – Sylvain DENIS – Maxime EVEILLE – Jérôme MOUSTEY – Nicolas BOURDIN – Gabriel GO

Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club Nantes Doulon FC (553688), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. EVEILLE Maxime, membre du club Montaigu FC (507116), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

02. Retour sur les PV n°09 du 18 Décembre 2017 et n°10 du 05 Janvier 2018

Pas d'observation particulière par la Commission.

03. Point sur les Championnats de Division Honneur Futsal « ex-territoire Atlantique » et « ex-territoire Maine » – 2017/2018

➔ **Classements**

La Commission prend connaissance des classements établis au 16 Janvier 2018, après :

- 10 journées pour le Championnat DH Futsal ex-Atlantique,
(10^{ème} journée : Châteaubriant Voltigeurs / Angers L2M Futsal, à jouer le samedi 10/02/2018 à 16h00)
- 6 journées pour le Championnat DH Futsal ex-Maine.
(5^{ème} journée : Laval Etoile FC 2 / Le Mans FC Futsal, à jouer le vendredi 16/02/2018 à 21h00)

➔ **Match n°19692855 : Montaigu FC 1 / St Herblain Pépite 1 – 12^{ème} journée de Championnat de Division Honneur « ex territoire Atlantique »**

La Commission prend note de la demande du club FC Montaigu du report de son match à domicile de la 12^{ème} journée du Samedi 27 Janvier 2018, l'opposant au club de St Herblain Pépite, compte tenu de l'impossibilité de disposer de la salle (le vendredi et le samedi).

Au regard de l'attestation fournie par le service des Sports de Montaigu, confirmant cette situation, la Commission décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

Rappel : Feuille de match informatisée (FMI)

Après l'expérimentation lors de la journée du samedi 9 Décembre 2017, validation de la FMI lors de la journée du samedi 20 Janvier 2018 (11^{ème} journée ex-territoire Atlantique et 7^{ème} journée ex-territoire Maine)

Rappel du service comptable : Le non-retour de quelques feuilles de matchs des clubs ex-territoire Maine empêche et retarde le règlement des frais d'arbitrage (confirmation de la présence des arbitres qui officient).

➔ **Demandes de modifications de matchs (changements de dates/horaires/salles)**

La Commission rappelle que toute demande de changement de dates/horaires/salles devra être effectuée par les clubs 10 jours au moins avant la date de la rencontre en utilisant **OBLIGATOIREMENT** la procédure « Modification de match » à suivre sur Footclubs.

04. Point sur les compétitions Jeunes Futsal – 2017/2018

➔ **Point sur les classements**

La Commission prend connaissance des classements U11 (6 équipes), U13 (4 équipes), U15 (5 équipes) et U17 (5 équipes) établis au 16 Janvier 2018.

➔ **Projection sur la 2^{ème} phase**

La Commission prend note de l'envoi du document informatif aux clubs Futsal et aux clubs Libre ayant une section Futsal.

➔ Challenge Futsal

La Commission prend note des réponses des clubs concernant la proposition du Challenge Futsal. A ce jour, quatre clubs ont répondu positivement, avec plusieurs équipes jeunes. Un rappel est effectué, sachant que la date finale d'inscription est arrêtée au Vendredi 20 Janvier 2018.

05. Coupe Nationale Futsal – 2017/2018

La Commission homologue les résultats des rencontres du 4^{ème} tour du 13 Janvier 2018, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni réclamation, ni présenté d'irrégularité.

➔ 32èmes de Finale

Les 32èmes de Finale de la Coupe Nationale Futsal auront lieu le Samedi 10 Février 2018.

Tirage au sort effectué le Vendredi 20 Janvier 2018 à 12h00 au siège de la FFF, auquel les clubs sont invités.

Les clubs qualifiés à ces 32èmes de Finale sont :

- Nantes Métropole Futsal 1,
- Nantes C'West Futsal 1,
- Laval Etoile FC 1,
- Laval Nord AS 1,
- Le Mans Dream Team 1.

06. Coupe Pays de la Loire Futsal – 2017/2018

➔ Forfait

Match n°20212052 : Montsûrs USCP 1 / La Ferté Bernard VS 1 – 3^{ème} tour de la Coupe Pays de la Loire Futsal du Jeudi 11 Janvier 2018

La Commission prend connaissance des pièces versées au dossier.

Considérant que le club de La Ferté Bernard VS n'a pas informé la Ligue de son forfait pour la rencontre en rubrique.

Considérant que, dans ces conditions, ce forfait n'a pas pu être enregistré sur le site de la L.F.P.L avant la rencontre.

Considérant que le club de La Ferté Bernard VS n'a présenté aucun joueur sur le terrain un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, La Ferté Bernard VS :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.
- Rembourse les frais de déplacement des arbitres (soit 8,10€ pour MATCHAME Erick et 12,67€ pour MOUEZY Pierre) qui seront mis au débit du compte du club de La Ferté Bernard VS.

La Commission homologue les résultats des rencontres du 3^{ème} tour du 13 Janvier 2018, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni réclamation, ni présenté d'irrégularité.

➔ Tirage au sort du 4^{ème} tour

La Commission procède au tirage au sort intégral, en présence des clubs invités, des rencontres du 4^{ème} tour programmées le Samedi 10 Février 2018 à 16h00 dans la salle du club premier nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles. Les frais d'arbitrage seront à la charge du club recevant.

Rappel du règlement de la Coupe Pays de la Loire Futsal :

Article 5 – 2 (c) Si une équipe était qualifiée pour disputer un match de la Coupe Nationale Futsal, automatiquement, le match de Coupe des Pays de la Loire Seniors serait disputé par une autre équipe du club.

Cette disposition concerne Laval Nord AS et Le Mans Dream Team qualifiés pour les 32^{ème} de Finale de la Coupe Nationale Futsal programmés le Samedi 10 Février 2018, sachant que Nantes C'West Futsal et Laval Etoile FC qui évoluent dans le Championnat de France D2 doivent aligner, conformément au règlement, leur équipe qui évolue en Ligue.

07. Sites de l'organisation des Finales

Titre de Champion DH Pays de la Loire : date arrêtée le Samedi 19 Mai 2018.

Site privilégié, le territoire du District de Maine et Loire, compte tenu de la situation géographique des deux clubs champions (ex-territoire Atlantique et ex-territoire Maine).

Finale Coupe Pays de la Loire : date arrêtée le Samedi 12 Mai 2018.

Choix du site reporté à ce jour (territoire Atlantique ou territoire Maine).

Finales Play-off Jeunes : date non arrêtée à ce jour.

Sur le territoire du District de Loire Atlantique.

08. Projection sur les Championnats 2018/2019 (R1 et R2)

La Commission, au regard des règlements des championnats régionaux et départementaux en vigueur à ce jour, et compte tenu de la situation des clubs sur la mise en place d'équipes de jeunes, propose au CODIR, pour la prochaine AG du 21 Avril 2018, de reporter à la saison 2019/2020 les dispositions applicables à compter de la saison 2018/2019 concernant d'Article 9 (obligations) – Obligations des clubs R1 et R2 et Sanctions.

09. Courriers – Courriels – Questions diverses

➡ La Commission, informée ce jour, prend connaissance du PV n°16 de la Commission Régionale de Discipline du 16 Décembre 2017 concernant un joueur de Laval Nord AS.

➡ **Tablette – Feuille de Match Informatisée**

La Commission prend note de la transmission de la tablette au club d'Angers L2M par le biais de Willy Freshard, Président de la Commission Futsal du District 49.

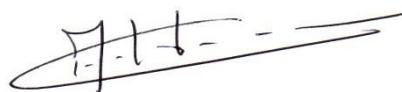
➡ **Projet Ligue 2017 / 2020 (développement et structuration du Futsal)** présenté par Alain CHARRANCE lors de la réunion plénière de la LFPL du vendredi 12 Janvier 2018 avec la DRDJSCS, Conseil Régional et CROS.

➡ **Pris note du stage régional U18 Futsal du samedi 13 Janvier 2018** au CR d'Education et de Formation de Laval animé par Arnaud VAUCELLE, Maxime EVEILLE et Wahib ALIM.

10. Calendrier

Prochaine réunion : non arrêtée à ce jour.

Le Président
Alain CHARRANCE



Le Secrétaire de séance
Willy FRESHARD

